

Le projet de déchetterie est-il définitivement enterré ?

Ils sont tous d'accord sur un point : pas de déchetterie ⁽¹⁾ à Barbossi. En revanche, ils ont du mal à s'entendre sur la menace qui pèse encore ou pas sur le dossier de création d'un centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) sur le territoire mandocien.

Pour Jean-Claude Glomaud, le président de la SDEMNE, l'association de sauvegarde et de défense de l'environnement de Mandelieu-La Napoule et de l'Estérel, à l'origine d'une réunion d'information très suivie au Bar des Amis, « il faut rester vigilant ». S'appuyant sur un récent courrier de Corinne Lepage, l'avocate-conseil de l'association, il estime que le préfet peut toujours imposer un PIG (projet d'intérêt général) afin de créer ce site d'enfouissement.

Une nouvelle sélection de sites

La ville, elle, par la voix de son adjoint à l'Urbanisme Jacques Berthelot, assure



Projet de déchetterie enterré ? « Oui », dit la ville, « non » estime la SDEMNE qui vient d'organiser une réunion au Bar des Amis particulièrement suivie. (Photo L. L.)

que le centre ne se construira pas : « L'Estérel est classé, concerné par la loi Littoral et le conseil général a demandé une nouvelle étude de sélection des sites ⁽¹⁾ ».

Dans la salle, on râle, on hausse les épaules en mau-

gréant que « tout cela est faux ».

Jean-Claude Glomaud intervient : « chacun sait que si le conseil général refait une étude, il retombera sur les mêmes sites. Tout ceci est fait pour retarder le dossier après les élections. »

Alors, Gérard Chatout, membre de l'ASL du Grand Duc et intervenant régulier sur le site de la SDEMNE interpelle le porte-parole de l'association : « Votre plan d'actions, c'est quoi ? » Jean-Claude Glomaud ne répondra pas.*

Un enjeu pour les municipales

À un mètre de lui, Bernard David, candidat déclaré aux municipales à Mandelieu écoute, sans prendre part au débat. Il est venu accompagné de quelques colistiers.

Quand on interroge Jean-Claude Glomaud sur cette présence, le président insiste sur le fait qu'il n'est pas engagé politiquement. Une neutralité mise en avant sur le site de la SDEMNE : « le fait que M. David ait des objectifs communs avec ceux de l'association et prenne l'initiative de retransmettre nos passages, n'implique assurément pas que la SDEMNE a renoncé à son indépendance et soutient le candidat aux municipales. »

CHRYSTELE BURLOT

1. Dans son courrier annonçant cette nouvelle étude, Christian Estrosi précise que « les espaces naturels remarquables au regard de la loi littoral ont été considérés par les services de l'État, dans cette étude comme des facteurs d'exclusions ».

* N.B. : J.-C. Glomaud a bien répondu à M. Chatout : « l'action (officielle) de la SDEMNE intervient par l'intermédiaire du GADSECA, mais que celle-ci se trouve réduite par le fait de l'inertie intolérable du Conseil Général ». (voir le compte rendu de la réunion)